**ARRETE AUTORISANT L’EXERCICE DES FONCTIONS EN TRAVAIL A DOMICILE**

**DE MANIÈRE TEMPORAIRE, ET DANS LE CADRE DE LA SITUATION EXCEPTIONNELLE LIÉE AU CORONAVIRUS**

De M ………………………………..…

Grade ……………………………………….…

Le maire (*ou le président*) de ……,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

*(le cas échéant)* Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

*(le cas échéant)* Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

*(le cas échéant)* Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l’avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 19 juin 2020 relatif à la reprise de l’activité professionnelles des personnes à risque de forme grave de covid-19 et mesures barrières spécifiques ;

Vu le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l’épidémie de covid-19 ;

Vu la circulaire du Premier Ministre du 1er septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l’Etat de l’évolution de l’épidémie de covid-19 ;

Vu la note d’information de la Préfecture du Cantal relative à la prise en compte dans la fonction publique territoriale de l’évolution de l’épidémie de covid-19;

Vu l’ordonnance en référé du Conseil d'État n°444425 du 15 octobre 2020 vient suspendre certaines modalités du décret n°2020-1098 du 29 août 2020 qui diminuait la liste des personnes vulnérables éligibles à l'activité partielle et aux autorisations spéciales d’absence ;

Vu la note Questions/Réponses de la DGAFP en date du 22 octobre 2020 ;

Vu la demande écrite de l’agent sollicitant l’exercice de ses fonctions en travail à domicile en date du …………..… (à compléter);

Considérant que l’exercice des fonctions de l’agent en travail à domicile est compatible avec la bonne marche du service ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** M.…… (*nom, prénom, grade ou emploi*), exerçant les fonctions de ……, bénéficiera à compter du …… d’une autorisation d’exercer ses fonctions en travail à domicile actif à *(au) …*… *(préciser le lieu d’exercice du travail à* *domicile)* à compter du …. pour une durée de …..

**Article 2** : M.…… (*nom, prénom*) exercera ses fonctions en travail à domicile actif.

**Article 3 :** M.…… (*nom, prénom*) bénéficiera des moyens suivants pour l’exercice de ses fonctions en travail à domicile actif :*(Exemples : ordinateur portable, téléphone portable, accès à la messagerie professionnelle, accès aux logiciels indispensables à l’exercice des fonctions…)*

**Article 4 :** M.. …… (*nom, prénom*) s’engage à respecter les règles applicables en matière de sécurité des systèmes d’information et de protection des données, de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé.

**Article 5 :** Durant sa période de travail à domicile actif, M.…… (*nom, prénom*) bénéficiera des mêmes droits et obligations que les agents exerçant leurs missions sur leur lieu d’affectation.

L’agent ainsi placé bénéficie de l’intégralité de sa rémunération, de ses jours de réduction du temps de travail (RTT), du maintien de ses droits à avancement ainsi que de ses droits à la retraite.

**Article 6 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Ampliations à adresser au :

- à l’agent

- au Comptable de la collectivité

Fait ......................................., le..........................

Signatures

Le Maire (ou le Président),

(NOM et Prénom)

Le Maire (Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand soit par voie postale : 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont Ferrand cedex 1 ou bien par voie électronique sur le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : ………………

Signature de l’agent :